



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016**

PRESENTS : Gérard MOUGIN, Jean Pierre BELON, Marcel BERNARD, Jean Jacques CLAUSSE, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURAIN, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean Claude POUX, Christian TRIBOULET, Christian ROSSIGNON Directeur d'établissement.

EXCUSES : Jean Luc CUENOT, pouvoir donné à Gérard FRICHET. Yannick COUPRY, pouvoir donné à Christian TRIBOULET.

- **APPROBATION** : Le C.A approuve à l'unanimité le compte rendu du 3.11.2016.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- Travaux prévus dans le garage
- Travaux prévus dans la salle de réunion
- Frais de déplacements
- Demande du SMIX Loue
- CODERST
- Questions diverses

- **Affaires CUMA ET AUTRES** :

Le C.A adressera un courrier début Janvier au Garde des sceaux, Ministre de la Justice avec en copie Madame la Ministre de l'environnement, Madame la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Mesdames et Messieurs les députés du Doubs, Messieurs les Sénateurs du Doubs, relatant trois exemples précis du laxisme de la justice.

- Dans l'affaire de la CUMA où ni l'agriculteur ni la CUMA ne sont punis sauf le plaignant, un comble !
- Là cet un agriculteur qui déverse des milliers de mètres cubes de lisier dans une doline rejoignant facilement en milieu karstique le Dessoubre....
- Enfin cet agriculteur Suisse qui a déversé à l'aplomb du Doubs (volontairement ou pas) des centaines de mètres cubes de lisier. Après avoir été condamné sévèrement par le Tribunal de Montbéliard il s'est vu relaxé en appel !!!

- **POINTS NOIRS SUR LA LOUE** :

Afin d'établir une liste des points noirs sur la Loue et une recherche des toxiques, le SMIX

de la Loue sollicite une participation financière de la fédération (11700€ sur deux ans) pour l'embauche d'un technicien. Ce dernier devant identifier et proposer des traitements adaptés concernant les polluants industriels. En contre partie il est demandé au Syndicat de mettre à disposition des AAPPMA concernées des lots de pêche privés (du syndicat et des communes si possible). La Fédération souhaite également un effort et une attention toute particulière sur la réhabilitation des ruisseaux affluents de la Loue. Il est également demandé que le syndicat soit un interlocuteur privilégié de la Fédération et de SOS/LRC pour ce qui concerne la prise en compte des points de pollution domestiques : Vote à l'unanimité concernant ce projet.

▪ **REPRISE DU DOSSIER DESSOUBRE REVEROTTE.**

Afin de faciliter l'exercice de la pêche sur le Dessoubre, le Président souhaite revenir sur l'accord en préparation entre les deux AAPPMA du secteur. Pour cela il fait un long historique du dossier et rappelle toutes les décisions prises par la Fédération précédemment :

- Interdiction de toute concurrence entre les AAPPMA sur leur zone d'influence comme le prévoit le Règlement Intérieur.
- Les lots départementaux resteront aux AAPPMA sur leur zone d'influence comme l'a déclaré le Président lors du C.A du 15/10/2009.
- Les lots fédéraux pourront être restitués aux AAPPMA qui en feront la demande sur leur zone d'influence.
- Les zones d'influence des AAPPMA de la Réverotte et des 2 Vallées ont été validées lors de la réunion à la DDT le 11/02/2004.
- En fonction de tous ces éléments, le Président précise qu'il devient indispensable de trouver un terrain d'entente entre les AAPPMA des 2 Vallées et la Réverotte pour favoriser la pratique de la pêche et le tourisme, donner du crédit envers les administrations et les élus locaux ainsi qu'une légitimité dans la lutte contre la pollution.

Une réunion est prévue entre les deux AAPPMA début janvier pour rediscuter du projet d'accord exposé par le Président. Le C.A fédéral, vote à l'appui, Jean-Pierre BELON ne désirant pas prendre part au vote, souhaite et encourage dans un premier temps les deux AAPPMA à conclure cet accord dans l'intérêt de la pêche associative.

Parcours no-kil sur le Dessoubre :

Le président de l'AAPPMA de la Réverotte, M. BULTHE a fait une demande pour instaurer un parcours no-kil sur le Dessoubre mais pour la moitié sur un lot fédéral. Il s'avère que sa requête n'a pas été faite dans les règles et qu'elle n'a pas été portée à la connaissance de la commission réglementation et encore moins au C.A fédéral. Pour 2018 et si un accord est trouvé sur le Dessoubre, cette demande pourra être étudiée pour validation par l'ARP.

▪ **DIVERS :**

- PV émanant de l'ONEMA à l'encontre de l'AAPPMA de LA CLUSE ET MIJOUX : non respect du projet de fondement de la déclaration d'une opération nuisible à l'eau ou au milieu aquatique concernant le cours d'eau de Fontaine Ronde. Le président demande aux membres du C.A quelle serait la suite donnée à cette affaire. Le syndicat mixte voulant rétablir le cours d'eau et demande à l'AAPPMA de travailler dans ce sens.

Ce sujet sera traité lors d'un prochain C.A.

- LAC DE BOUVERANS ET OUVERTURE DE LA PECHE DU SANDRE : un courrier sera adressé à la DDT pour indiquer le désaccord de la Fédération sur les décisions prises dans l'ARP. En effet, des avis extérieurs ont semble-t-il plus de valeur que le notre puisque la réglementation dans le lac de Bouverans sera une exception et l'ouverture de la pêche du sandre ne sera pas retardée à cause des pêcheurs professionnels.
- SANCTION : A la demande de l'AAPPMA de LA GAULE MORTUATIENNE, Le C.A, vote à l'unanimité l'interdiction du droit de pêche dans le département pour 2 ans à l'encontre de Mr MEZERGUES Mickael pour non paiement de sa carte de pêche.
- CODERST : Participant à une réunion sur le sujet ô combien épineux du traitement du bois en zone karstique et particulièrement en bordure de rivière, Claude MALAVAUX demande l'arrêt pur et simple concernant l'utilisation de produits hautement toxiques. Malheureusement aucune décision allant dans le bon sens n'est prise, le sujet restant à l'étude.
- COMPTES ET BUDGET 2017.

Le Président remercie Christian TRIBOULET pour avoir bien voulu se charger de ce lourd dossier. Ce dernier présente au C.A toutes les finesses des budgets et des comptes 2016 et ceux à venir pour 2017 et 2018.

- FRAIS DE DEPLACEMENTS :

Devant la hausse prévisionnelle du budget frais de déplacement des administrateurs il est discuté du mode de remboursement pouvant être mis en place pour diminuer ces frais. Il est décidé que chaque administrateur restera libre de son mode de remboursement sur la base de 0,40€/km comme indiqué lors du C.A du 30/03/2016 ou de passer par un CERFA permettant un crédit d'impôts (un document type pour déclarer les frais de déplacements des administrateurs qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôts a été élaboré par la secrétaire).

Pour ce qui concerne la mission du trésorier qui a nécessité une charge de travail conséquente en 2016, il est prévu que pour les années futures et ceci dès 2017 les déplacements au siège soient fortement diminués (hypothèse de 3 déplacements par mois envisagés).

- Georges LAURINE précise que ses frais de déplacements à Paris pour le SNAPL sont pris en charge par la FNPF. Le président souhaite un compte-rendu de ces réunions.
- Le Président rappelle si besoin que Christian ROSSIGNON a été nommé Responsable d'établissement lors du précédent mandat. Il sera chargé entre autre des entretiens individuels des membres du personnel ainsi que des propositions d'augmentation, d'évolutions. Une sous-commission formée de MM. LAURINE, GROSSO, TRIBOULET, ROSSIGNON et du Président sera chargée d'étudier les sujets relatifs au personnel avant proposition et validation au C.A.

- D'autre part, avec l'appui de M. BOTTAZZO, le trésorier et le Président se chargeront si possible de trouver d'autres placements financiers si possible meilleurs.
- PROLONGATION CDD DU STAGIAIRE
Vu la charge du travail à réaliser (rapport sur l'Allan, nombre de prélèvements à analyser, finition du rapport sur les incidences de la chaîne de barrages sur le Doubs médian) Christian ROSSIGNON demande la possibilité d'embaucher, pour un CDD de trois mois, le stagiaire ayant réalisé sa thèse sur ces sujets et ceci dès le mois de janvier. Demande acceptée à l'unanimité par le C.A.
- CINQUIEME SEMAINE DE CONGE POUR LE PERSONNEL.
Le C.A vote à l'unanimité, pour la durée du mandat, la cinquième semaine de congés entre Noël et nouvel an pour le personnel.
- D'autre part, Le C.A, à l'occasion de la nouvelle année, désire réunir autour d'un « pot » personnel et membres du C.A. Date à définir.
- EMBAUCHE DE JEREMY NICOLET :
- Le C.A acte officiellement à l'unanimité l'embauche de Jérémy NICOLET.
- SEMINAIRE SUR LA POLLUTION :
Christian TRIBOULET souhaite que cette importante réunion ait lieu le samedi 28 janvier, date prévisionnelle. Le C.A souhaite dans un premier temps travailler ce sujet en interne et dans un deuxième temps réunir les personnes volontaires des AAPPMA pour affiner des stratégies locales.
- VŒUX DU MAIRE, MAIRIE DE BEURE :
Invitée, la fédération sera représentée par Jean Jacques CLAUSSE.
- AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA FEDERATION:
Afin d'obtenir un gain de place dans le garage, il est envisagé d'aménager un plancher à mi-hauteur. Un premier devis a été proposé par Jean Jacques CLAUSSE, Alain GIBEY se porte volontaire pour en faire établir d'autres.
Dans le but de réduire ces frais, Christophe MONNIER propose un aménagement réalisé par les membres du C.A en interne.
Il est décidé de faire réaliser d'autres devis et de prendre une décision finale en fonction des montants annoncés.
D'autre part, Jean-Jacques CLAUSSE confirme et précise les futurs aménagements réalisés par ses soins dans la salle de réunion : Après remerciements le C.A donne son accord pour la réalisation de ces travaux.
- COMPTEUR« LINKY » : ENGIE fournisseur EDF SUEZ propose d'installer à titre gratuit leur nouveau compteur. Accord du C.A suite au vote : 12 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Fin de séance à 21 h 30.

Le secrétaire,
C.MALAVAU.